



**FRANCK MONTAUGÉ**

*SÉNATEUR DU GERS*

Mardi 17 octobre 2017

## Communiqué de presse

### **Deux propositions de loi pour mieux évaluer les politiques publiques et faire vivre le débat citoyen**

Le sénateur Franck Montaugé a présenté aujourd'hui à Paris deux propositions de loi concernant l'amélioration de l'évaluation des politiques publiques et plus largement du travail législatif.

Si tout le monde s'accorde à reconnaître que le PIB n'est plus un indicateur pertinent pour rendre compte du progrès des sociétés et du bien-être des populations, force est de reconnaître qu'il n'y a toujours pas à ce jour d'appropriation par le monde politique et par les citoyens de nouveaux indicateurs plus appropriés. Si la loi Sas de 2015 a marqué un progrès indéniable en la matière, les deux textes proposés s'appuient sur l'audition de 18 experts et vont beaucoup plus loin.

Le premier texte, une proposition de loi ordinaire, vise à instaurer un « conseil parlementaire d'évaluation des politiques publiques et du bien être ».

Ce conseil composé de 18 députés et de 18 sénateurs assistés d'un comité scientifique aura pour mission d'informer le Parlement sur les conséquences des politiques publiques sur le bien-être des populations. Les travaux de ce conseil s'appuieront sur une plateforme participative numérique afin que les citoyens s'approprient les indicateurs alternatifs au PIB et fassent vivre le débat démocratique.

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.  
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.  
Email: franck.montauge@gmail.com

*Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site [www.franckmontauge.fr](http://www.franckmontauge.fr)*



Le conseil parlementaire d'évaluation des politiques publiques et du bien-être présentera un bilan d'évaluation des nouveaux indicateurs de richesse. Il s'assurera que le rapport issu de la loi Sas et remis chaque année par le Gouvernement au Parlement puisse faire l'objet d'une contre-expertise indépendante. Le texte prévoit aussi qu'une grande conférence citoyenne sur l'état des inégalités en France soit organisée tous les ans au sénat au moment du vote de la loi de règlement des finances.

Le deuxième texte, une proposition de loi organique, vise quant à lui à améliorer la qualité des études d'impact jointes aux projets de loi. L'article premier propose que les études d'impact ex ante des projets de loi soient réalisées par des organismes publics indépendants habilités. L'article 2 indique que ces évaluations devront en outre prendre en compte les nouveaux indicateurs de richesse proposés par le conseil parlementaire d'évaluation des politiques publiques et du bien-être.

Déposés sur le bureau du Sénat en juillet dernier, ces deux projets de loi, fruits de 18 mois de travail, seront présentés en première lecture par le groupe des élus socialistes et républicains au mois de février prochain.

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.  
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.  
Email: [franck.montauge@gmail.com](mailto:franck.montauge@gmail.com)

*Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site [www.franckmontauge.fr](http://www.franckmontauge.fr)*